



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000008233/D

N° rév. 1.2

## StoPox SP 250 Komp. A

Date de révision 20.02.2025

Date d'impression 14.03.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoPox SP 250 Komp. A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 3KK5-R0A6-500G-K90X

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Traitement réactif à base de résine époxy  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto nv/sa  
Z.5 Mollem 43  
B - 1730 Asse  
Téléphone: 02 45 30-110  
info.be@sto.com  
www.sto.be

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgian Steven Gilis, tél. 0472 363072  
s.gilis@sto.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgian

Téléphone: +44 (0)1235 239 670  
Centre Antipoisons: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

Danger à long terme (chronique)  
pour le milieu aquatique,  
Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :  
**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Élimination:**  
P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Formaldéhyde, produits oligomères de réaction avec l'épichlorhydrine (1-chloro-2,3-époxypropane) et le phénol

Hexandiol diglycidyle éther

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges Composants

| Nom Chimique                                                                                                  | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement    | Classification                                                                                                                                                                             | Concentration<br>(% w/w) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane                                                                       | 1675-54-3<br>216-823-5<br>603-073-00-2<br>01-2119456619-26-XXXX | Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Chronic 2; H411<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Irrit. 2<br>≥ 5 %<br>Skin Irrit. 2<br>≥ 5 % | ≥ 20 - < 25              |
| Formaldéhyde, produits oligomères de réaction avec l'épichlorhydrine (1-chloro-2,3-époxypropane) et le phénol | Non attribuée<br><br>01-2119454392-40-XXXX                      | Skin Sens. 1A; H317<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Aquatic Chronic 2; H411                                                                                                                      | ≥ 10 - < 20              |
| Hexandiol diglycidyle éther                                                                                   | Non attribuée<br><br>01-2119463471-41-XXXX                      | Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Chronic 3; H412                                                                                                 | ≥ 2,5 - < 10             |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux    | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.<br>Le secouriste doit se protéger.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Inhalation           | Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.<br>Consulter un médecin après toute exposition importante.                                                                                                                                                                                               |
| Contact avec la peau | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Consulter un médecin.<br>Une bouteille rince-œil doit être disponible à portée de main |
| Ingestion             | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin.                                                                                                    |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation.<br>Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                                                          |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Conseils supplémentaires

Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.  
Risque d'éclatement du récipient.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Observer les réglementations de la protection du travail.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Conserver dans un endroit sec.

#### Précautions pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

II Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,2 mm

Temps d'utilisation : < 20 min

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Temps d'utilisation : > 480 min

Remarques : Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 743 Dermatril® P (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés !

En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire. Utiliser

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Tablier et bottes résistants aux solvants

Protection respiratoire

: Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Type de Filtre recommandé:

Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

Mesures de protection

: Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: liquide

Couleur

: divers

Odeur

: caractéristique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoPox SP 250 Komp. A

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : > 100 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : 6 - 8 (23 °C)  
Concentration: 5 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 10.000 mPa.s (23 °C)

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 1,7 g/cm<sup>3</sup> (23 °C)

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                                                                                            |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | Réaction aux amines.<br>Réactions aux acides.<br>Réagit avec les substances suivantes:<br>déchets basiques |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.4 Conditions à éviter

|                     |                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions à éviter | Sources directes de chaleur.<br>En plein soleil pendant une période de temps prolongée. |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.5 Matières incompatibles

|                   |                                                                                                   |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matières à éviter | Acides forts et bases fortes<br>Eviter tout contact accidentel avec des amines.<br>Oxydants forts |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Gaz hydrochlorique (HCl)

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

|                                 |                                                                                          |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë par inhalation   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Provoque une irritation cutanée.

##### Composants:

##### bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

**Formaldéhyde, produits oligomères de réaction avec l'épichlorhydrine (1-chloro-2,3-époxypropane) et le phénol:**

Provoque une irritation cutanée.

**Hexandiol diglycidyle éther:**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:**

**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Hexandiol diglycidyle éther:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**Composants:**

**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Formaldéhyde, produits oligomères de réaction avec l'épichlorhydrine (1-chloro-2,3-époxypropane) et le phénol:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Hexandiol diglycidyle éther:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour le développement**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

#### Composants:

##### bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Biodégradabilité non dégradable rapidement

##### Hexandiol diglycidyle éther:

Biodégradabilité non dégradable rapidement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

#### Composants:

##### Hexandiol diglycidyle éther:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): < 100  
Ne s'accumule pas dans les organismes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 0,822 (20 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
log Pow

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts.  
De petites quantités coulées dans le sol suffisent pour infecter l'eau potable.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.  
En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"  
Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(\*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |      |
|------|------|
| ADN  | 3082 |
| ADR  | 3082 |
| RID  | 3082 |
| IMDG | 3082 |
| IATA | 3082 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |                                                                                                        |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN  | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE<br>L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br><br>(Résines Époxydiques) |
| ADR  | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE<br>L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br><br>(Résines Époxydiques) |
| RID  | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE<br>L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br><br>(Résines Époxydiques) |
| IMDG | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.<br><br>(Epoxy resin)                               |
| IATA | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.<br><br>(Epoxy resin)                               |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |   |
|------|---|
| ADN  | 9 |
| ADR  | 9 |
| RID  | 9 |
| IMDG | 9 |
| IATA | 9 |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                        |     |
|------------------------|-----|
| ADN                    |     |
| Groupe d'emballage     | III |
| Code de classification | M6  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

Numéro d'identification du danger 90

Étiquettes 9

### ADR

Groupe d'emballage III

Code de classification M6

Numéro d'identification du danger 90

Étiquettes 9

Code de restriction en tunnels (-)

### RID

Groupe d'emballage III

Code de classification M6

Numéro d'identification du danger 90

Étiquettes 9

### IMDG

Packaging group III

Labels 9

EmS number F-A, S-F

### IATA

Packaging group III

Labels 9

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

Directive 2010/75/UE 0,5 %

COV (composés organiques volatils)

Directive 2004/42/CE 0,5 %  
7,8 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/j) : 500 g/l Ce produit contient au maximum 500 g/l COV.

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
(75, 3)

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényle]propane

Autres indications

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox SP 250 Komp. A

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                      |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.                                                   |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux.                                           |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Irrit.      | : Irritation oculaire                                      |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                       |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoPox SP 250 Komp. A

dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies;  
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Abteilung TIQ  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
p.hammerschmitt@sto.com  
Steven Gilis, tél. 0472 363072  
s.gilis@sto.com

Personne de contact Belgique

Code du produit  
BE / FR

PROD4981